

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-29

Objet : Avenants aux conventions de portage foncier EPFLorraine/Ville de Metz – Pré-ZAD de Metz-Sud – de Metz-Nord et de Devant-les-Ponts.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargée de quartiers

Par conventions en date du 16 septembre 1992, la Ville de Metz a confié à l'EPFLorraine le soin de procéder à des acquisitions foncières par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption à l'intérieur des périmètres des Pré-ZAD de Metz-Sud, de Metz-Nord et de Devant-les-Ponts et a pris l'engagement de racheter ces biens avant l'expiration des délais respectifs de neuf et cinq ans courant à compter de la date d'acquisition dans le patrimoine de l'EPFLorraine.

Dans le cadre de ces conventions, le prix de rétrocession des terrains a été déterminé sur la base du prix d'achat majoré de divers frais de portage et d'un taux d'actualisation de 4 % l'an.

En raison d'une diminution des taux d'intérêt, la Ville de Metz a souhaité que les modalités de portage soient redéfinies et adaptées aux conditions de montages conventionnels plus récents. Un accord est intervenu sur un taux annuel d'actualisation de 1% l'an.

Il est donc proposé d'approuver les avenants aux conventions susvisées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues ;

VU les conventions du 16 septembre 1992 entre la Ville de Metz et l'EPFLorraine portant acquisition et cession de terrains maîtrisés dans le cadre des Pré-ZAD de Metz-Sud, Metz-Nord et Devant les Ponts ;

VU le courrier de l'EPFLorraine en date du 24 mars 2011 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1-d'approuver les avenants n° 1 ci-joints aux conventions du 16 septembre 1992 entre la Ville de Metz et l'EPFLorraine portant acquisition et cession de terrains maîtrisés dans le cadre des Pré-ZAD de Metz-Sud, de Metz-Nord et de Devant les Ponts ;

2-d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ